



Secrétariat d'arrondissement

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **822, avenue Pratt** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 20 novembre 2017** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 2 novembre 2017

Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement